

La validation des compétences, ça roule ! Comment ?

1. Quelques chiffres
2. Témoignages
3. Les avantages pour les candidats et les employeurs
4. Les garanties de la qualité du Titre de compétence
5. Développement et perspectives

Depuis 2003, toute personne de plus de 18 ans, ayant une expérience professionnelle mais pas de diplôme ou certificat correspondant, peut passer gratuitement une épreuve de validation des compétences (mise en situation professionnelle). Celle-ci est évaluée par un jury de professionnels dans un Centre agréé. En cas de réussite, un Titre de compétence est délivré. Le Titre de compétence est un document officiel qui atteste de la maîtrise d'une partie de métier.

Ce Titre est reconnu par :

- la Région wallonne
- la Fédération Wallonie- Bruxelles
- la Commission communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale avec le soutien du Fonds Social Européen et de la Stratégie 2025.

Un Titre de compétence peut, dans certains cas, être délivré en fin de formation professionnelle.

On peut par exemple obtenir un ou plusieurs Titres de compétence pour les métiers suivants: employé administratif, aide-ménagère, aide-comptable, ouvrier boulanger pâtissier, installateur électricien résidentiel, maçon, peintre en bâtiment, magasinier, jardinier, technicien PC et réseau, ...

1. Quelques chiffres (2018)

42.730 Titres de compétence délivrés depuis 2005,
59.6% des candidats sont des **chercheurs d'emploi**,
76% de candidats avec un niveau de diplôme **égal ou inférieur au CESS**,
27.3 % de candidats de **plus de 45 ans**, et 7.8% entre 18-24 ans
95% des employeurs pensent que le titre de compétence est une alternative intéressante pour les personnes sans certification (ou diplôme) (Etude Sonecom 2012),
69% des entreprises sont prêtes à en faire **usage lors d'un recrutement** (Etude Sonecom 2012),
80% des candidats considèrent pouvoir évaluer, officialiser ou valoriser leurs compétences (Etude Sonecom 2012),
47 Centres de validation agréés en Wallonie et à Bruxelles,
45 métiers pour lesquels il existe une épreuve de validation.

Le Titre de compétence est un des éléments important dans le parcours professionnel d'une personne.

2. Témoignages

Des candidats :

Adamou, né en 1982, est ouvrier polyvalent dans le secteur tertiaire. Il a validé ses compétences dans le Centre validation des compétences EPS de Liège pour reprendre une formation avec dispense à l'IFAPME. « La validation des compétences est comme une seconde chance », estime-t-il. « De nombreuses personnes ont des compétences qu'ils n'arrivent pas à valoriser sur le marché de l'emploi. La validation donne l'opportunité de le faire et d'avancer dans la vie. Cela vous donne des ailes. »

Carine, la quarantaine, travaille chez Natise (entreprise de Titre Service d'insertion) à Namur. Elle a passé deux épreuves de validation des compétences au Forem-Centre de formation de Saint Servais pour devenir formatrice externe chez Forma Service. Elle a appris son métier par elle-même.

Hamid, d'origine étrangère, avait besoin de prouver ses compétences en Belgique pour trouver un emploi. Il a travaillé dans son pays pendant 15 ans. Le Titre de compétence l'a aidé à obtenir un emploi dans sa spécialité en 4 à 5 mois. Ce qu'il n'avait pas pu obtenir en 4 ans.

Des patrons :

Damien Taillard, patron de deux boulangeries dans la région de Liège, a engagé un ouvrier boulanger-pâtissier grâce à son Titre de compétence.

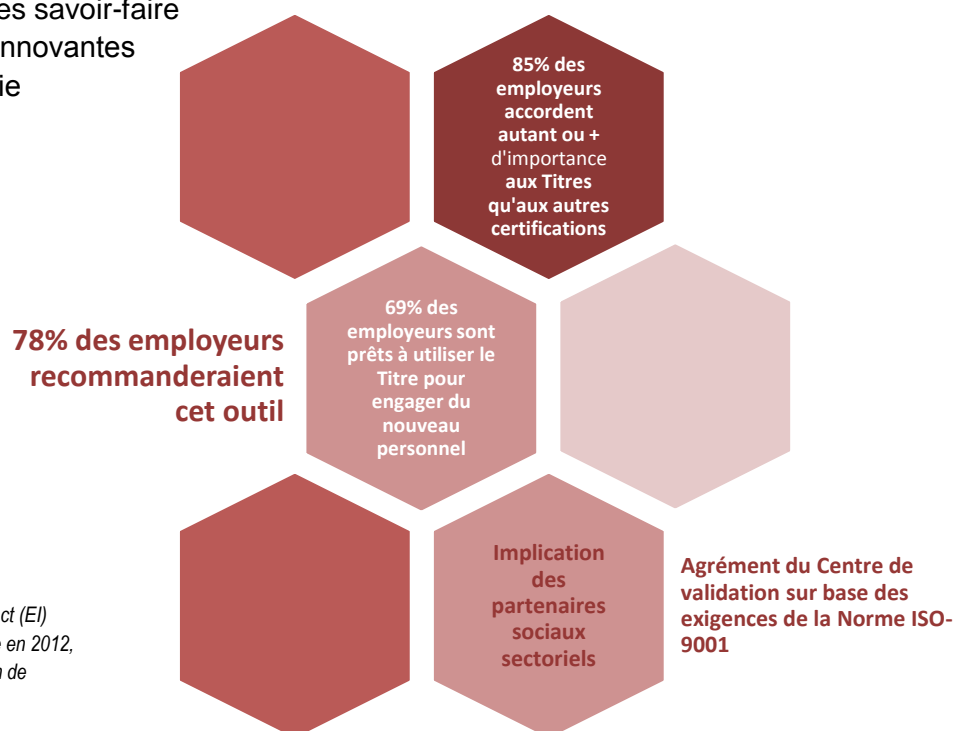
Séverine Flahaux, accompagnatrice sociale dans une entreprise de Titre Service d'insertion, a découvert les Titres de compétence il y a deux ans. Elle perçoit le Titre de compétence comme un outil de référence lors d'un recrutement, mais aussi un élément important pour l'estime de la personne dans un parcours d'insertion. Pour elle, les Titres de compétence obtenus par ses employés améliorent l'image de l'entreprise auprès de ses clients.

Jean Jacques Nonet, ex-Président de la Confédération Construction Wallonne et patron d'une entreprise de voirie, rappelle que « les épreuves de validation sont des mises en situation réelles, produites par les partenaires sociaux sectoriels. A ses yeux, lorsqu'on réussit une épreuve de validation, on a un niveau de ce qu'on a l'habitude d'appeler 'ouvrier spécialisé'. « La validation des compétences est un outil intéressant, que nous devons davantage nous approprier. Il est important que les entrepreneurs se rendent dans les centres, participent aux épreuves comme examinateurs et que des épreuves soient organisées en entreprises pour comprendre le mécanisme et le fonctionnement de la validation des compétences. »

3. Les avantages pour les candidats et les employeurs

Les avantages du Titre de compétence pour l'employeur

- Un outil solide de référence lors du recrutement interne et externe - Preuve de la maîtrise effective d'une compétence démontrée
- Motivation, valorisation et fidélisation du personnel
- Valorisation de l'image de professionnalisme - Amélioration de la compétitivité de l'entreprise
- Accompagnement des évolutions internes des collaborateurs
- Rationalisation et optimisation des parcours de formation
- Responsabilité sociale de l'entreprise
- Tuteur en entreprise : Prime dans le cadre de l'Alternance
- Pérennisation des savoir-faire
- Source d'idées innovantes
- Gain d'autonomie



Données tirées de l'étude d'impact (EI) du Titre de compétences, menée en 2012, par Sonecom pour le Consortium de validation des compétences.

Les avantages du Titre de compétence pour le candidat

- Reconnaissance officielle des compétences professionnelles : le Titre de compétence est un document légal reconnu par les partenaires sociaux sectoriels, les opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle, et les gouvernements.
- Renforcement de l'estime de soi
- Preuve des compétences techniques face à un employeur
- Accès et dispense lors d'un parcours de formation professionnelle
- Accès aux allocations d'insertion pour les moins de 21 ans
- Accès à la profession (véhicules à moteurs, coiffure et esthétique, construction et électrotechnique) et reconnaissance de la profession (Certification officielle pour le cariste, BCCA Peintre industriel, passerelle pour les métiers du froid)
- Accès facilité au CESS
- Valorisation au sein des pouvoirs locaux et provinciaux (Circulaire Furlan du 25.01.2011)
- Amélioration de la mobilité en Belgique et à l'étranger

4. Les garanties de la qualité du Titre de compétence

Le référentiel de validation

Ils sont produits et actualisés par les partenaires sociaux sectoriels. Ils déterminent une grille d'évaluation qui contient les critères nécessaires à la vérification de l'acquisition d'une compétence, des indicateurs et niveaux de réussite.

L'agrément des centres de validation

Lorsque les référentiels de validation sont produits, l'offre correspondante est organisée dans des centres de validation. Pour assurer la qualité et l'homogénéité du service, un mécanisme d'agrément des centres de validation a été mis en œuvre. Un agrément spécifique à chaque métier est requis pour valider les compétences des candidats. Après un audit préalable réalisé par un organisme de certification (agrée par Belac) et un avis des

partenaires sociaux, des centres de validation sont agréés par les gouvernements en vue d'accueillir les candidats et valider leur compétence.

L'épreuve de validation des compétences

Il s'agit d'une mise en situation professionnelle reconstituée qui se déroule en présence d'un observateur externe au Centre et d'un expert métier sur base de la grille d'évaluation.

5. Quelques développements et perspectives

a. Les conventions sectorielles spécifiques

La validation des compétences fait partie des engagements repris dans les conventions sectorielles cadres de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. A ce titre, le Consortium signe des conventions sectorielles spécifiques, de concert avec le SFMQ (Service francophone des métiers et des qualifications). Sont ainsi concernés plus de 10 secteurs d'activité dont les secteurs de l'électricité, de la coiffure et des soins de beauté, de la construction ou encore de l'industrie technologique.

Les objectifs de ces conventions ou plans de travail sont :

- d'articuler les normes métiers avec le Service Francophone des métiers et des qualifications
- de soutenir la communication auprès des acteurs de l'entreprise
- d'améliorer la valeur d'usage du Titre. Citons par exemple que le Titre de compétence pour le conducteur de chariot élévateur (**cariste**) est la **Certification officielle pour le secteur** depuis fin 2012, une passerelle entre l'obtention des Titres de compétence du **secteur du froid** et le certificat européen d'aptitude en technique du froid.
- de développer de **nouveaux métiers**. La signature de la convention sectorielle spécifique avec l'**Horeca** a ainsi permis la mise en œuvre de la validation des compétences pour des métiers tels que barman, garçon-serveur de restaurant ou

encore chef de rang. Plus de dix secteurs se sont également réunis afin de développer la validation des compétences pour la fonction de **Tuteur en entreprise**.

c. Dans le cadre du Plan 2025 à Bruxelles, des contacts avec l'instance bassin ont permis la préparation d'un projet pilote destiné à renforcer, grâce à une formation courte en français langue étrangère notamment, les compétences linguistiques de candidats proches de la réussite d'une épreuve de validation des compétences.

d. Dans le cadre du Projet FSE, à la demande de la prison de Marche-en-Famenne, et en collaboration avec une stagiaire de l'Université de Liège, un projet pilote a été lancé pour valider les compétences de détenus afin de favoriser une reprise en formation ou une ré-insertion. Le centre de Huy-Waremme a participé à la réalisation des épreuves dans le centre pénitencier.

e. Perspectives

L'optimisation du service au public est une priorité, avec une mise en œuvre d'un maximum d'unités de compétences, l'élargissement de l'offre à de nouveaux métiers, notamment les métiers d'avenir ou en évolution, ainsi qu'une plus grande intégration du dispositif de Validation des compétences dans les outils d'identification des compétences et les parcours des individus (reprise en formation, modules de renforcement, ...).

Contact et information :

François AMEL - Responsable du centre de validation de l'EPS Huy-Waremme

04/279.37.82 ou 0495/19.43.51

francois.amel@provincedeliege.be